



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E16449

VALABLE JUSQU'AU 17/10/2023

ÉDITÉ LE 20/07/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1980  
Forme juridique : SAS  
DEPUIS LE 15/03/2016  
Capital : 30 000

Raison sociale : ESPARGILIERE SANITAIRE CHAUFFAGE ENTRETIEN  
Sigle : SCE  
240 BOULEVARD HENRI BARBUSSE  
91210 DRAVEIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EVRY

Téléphone : 01 69 03 71 77 Fax : 01 69 83 03 54  
Portable : 06 08 97 06 03

Siret : 320 707 532 00026

Site Internet :  
E-mail : jerome@espargiliere.fr

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2100698-001

Assurance Responsabilité Travaux :  
AVIVA 78647955

Responsabilité légale :  
ESPARGILIERE JEROME DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :  
AVIVA 78647955

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> (Technicité courante) Mention RGE	20/09/2019
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	20/09/2019
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	20/09/2019

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAINT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.